

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2008

Réception par le Prefet : 14/10/2008

Publication : 17 OCT. 2008



Extrait des délibérations  
du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**Maurice Lemaire à Sainte Marie aux Mines  
Département aux travaux de rénovation et de mise en  
sécurité du premier tube et aux études du second tube**

N° CG-2008-4-3-1  
Séance du vendredi du 10-10-08  
Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU la délibération du Conseil Général (n° 2004/IV - 301/5) du 19 novembre 2004 décidant du versement par le Département d'une participation à raison de 12,5 % de la contribution publique forfaitaire, autorisant le Président à signer la convention qui sera mise au point à cet effet et donnant délégation à la Commission Permanente pour toutes décisions et mesures d'application,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide le versement par le Département d'une participation aux travaux de rénovation et de mise en sécurité du premier tube d'un montant total prévisionnel de 5,125 M€,
- approuve les termes de la convention financière à intervenir entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, la Région Alsace, la Région Lorraine et le Département des Vosges, jointe au rapport,
- autorise le Président à la signer.
- Autorise le Président à suspendre le paiement de la participation du Département à la convention de financement si la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône n'apporte pas une réponse satisfaisante au Département sur le prix du péage du Tunnel Maurice Lemaire jugé aujourd'hui comme trop élevé pour les poids lourds.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions